



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/11/19
21 août 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE
Onzième réunion
Hyderabad, Inde, 8-19 octobre 2012
Point 6.2 de l'ordre du jour provisoire*

SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE SUR LE BESOIN DE MÉCANISMES SUPPLÉMENTAIRES ET LEUR DÉVELOPPEMENT ÉVENTUEL POUR PERMETTRE AUX PARTIES DE RESPECTER LEURS ENGAGEMENTS AUX TERMES DE LA CONVENTION ET DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 15 de la décision X/2 (Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique), la Conférence des Parties a décidé d'examiner, à sa onzième réunion, le besoin de mécanismes supplémentaires et leur élaboration éventuelle, pour permettre aux Parties de respecter leurs engagements au titre de la Convention et de la mise en œuvre le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.
2. La présente note a été préparée par le Secrétaire exécutif dans le but d'aider la onzième réunion de la Conférence des Parties dans son examen du besoin de mécanismes supplémentaires et leur développement éventuel pour permettre aux Parties de respecter leurs engagements aux termes de la Convention et de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique.
3. En préparation pour la réunion, les Parties, les autres gouvernements, les organisations internationales, les communautés autochtones et locales et les parties prenantes compétentes ont été invités, dans la notification 2012-046 (mars 2012), à communiquer leurs points de vue au Secrétaire exécutif avant le 1^{er} juin 2012.
4. Le Secrétaire avait reçu des exposés du Canada, de l'Union européenne (y compris des exposés particuliers de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, du Royaume Uni et de la France, en annexe), de la Norvège, de Greenpeace et du Pew Environment Group au 1^{er} août 2012. Tous les exposés ont été réunis dans le document informatif (UNEP/CBD/COP/11/INF/3).

* UNEP/CBD/COP/11/1.

5. La section II de cette note présente une synthèse des points de vue reçus et la section III suggère des questions sur lesquelles la Conférence des Parties pourrait se pencher.

II. SYNTHÈSE DES POINTS DE VUE REÇUS

7. Les points de vue contiennent plusieurs suggestions sur le besoin de mécanismes supplémentaires et leur développement éventuel pour permettre aux Parties de respecter leurs engagements aux termes de la Convention et de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Ils sont résumés ci-dessous.

Le rôle des Parties et du Secrétariat

8. La Norvège a attiré l'attention sur deux facteurs concernant cette question. Premièrement, les Parties ont la responsabilité d'effectuer la meilleure mise en œuvre possible du Plan stratégique et d'entreprendre les éléments critiques du travail à l'échelle nationale. Deuxièmement, le Secrétariat a pour rôle de stimuler et de faciliter ces travaux dans les limites de son mandat.

Un meilleur usage des mécanismes existants

9. Le Canada a indiqué que les mécanismes existants de la Convention offrent une base suffisante pour que les Parties respectent leurs engagements aux termes de la Convention et mettent en œuvre le Plan stratégique. Les propositions pour la création de nouveaux organes et initiatives, surtout lorsqu'ils exigent des ressources supplémentaires, doivent être formulées avec soin, afin d'assurer leur pertinence par rapport au mandat de la Convention, d'obtenir des résultats clairement établis, de ne pas créer de demandes indues de ressources et ne causer aucun dédoublement, et d'assurer un potentiel élevé de rendement pour les sommes et le temps investis.

10. L'Union européenne estime qu'il est important d'avoir en place les mécanismes nécessaires pour que les Parties respectent leurs engagements aux termes de la Convention et du Plan stratégique, notamment en ce qui a trait au renforcement des capacités, à la sensibilisation, à la surveillance et au financement. Elle a toutefois indiqué qu'il existe déjà des mécanismes, relevant et ne relevant pas de la Convention, qui pourraient être améliorés avant même d'envisager d'en créer de nouveaux. Elle a précisé que l'approche préconisée par le Groupe de travail spécial sur l'application de la Convention à sa quatrième réunion représente un bon point de départ dans l'établissement d'un lien entre les différents mécanismes d'appui à la Convention afin d'en améliorer l'efficacité.

11. En ce qui a trait aux mécanismes ne relevant pas de la Convention, l'Union européenne rappelle le paragraphe 16 de la décision X/2 qui, entre autres, invite les agences internationales compétentes travaillant à l'échelle nationale à faciliter la réalisation d'activités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention et du Plan stratégique. Elle a ajouté qu'un intérêt accru pour ces mécanismes mondiaux pour la mise en œuvre à l'échelle nationale aiderait les Parties à respecter leurs engagements envers la diversité biologique. En dernier lieu, elle a suggéré que la Conférence des Parties examine les résultats des différentes activités relatives au paragraphe 16 de la décision X/2.

12. La Finlande a proposé de faire un meilleur usage des mécanismes existants relevant de la Convention au lieu d'en créer de nouveaux.

La mise sur pied d'une procédure de révision

13. La Norvège a attiré l'attention sur la pertinence du paragraphe 16 a) de la décision IX/8.¹ Elle précise que le mécanisme de révision offre un excellent potentiel et devait être examiné de façon plus

¹ « 16. Prie le Secrétaire exécutif, en coopération avec les organisations partenaires, de faciliter : a) L'échange continu des meilleures pratiques et des enseignements tirés de la préparation, la mise à jour et l'application des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, par le biais des tribunes et des mécanismes pertinents tels que le mécanisme du centre d'échange et, sous réserve des ressources disponibles, un renforcement de la coopération avec les processus régionaux, la coopération Sud-Sud et des examens critiques volontaires par les pairs; »

approfondie. L'expérience acquise dans le cadre de la procédure de révision environnementale de l'OCDE et des mécanismes de révision pertinents des autres conventions devrait être mise à profit. Le processus de révision ne servirait pas à comparer les activités de mise en œuvre des Parties ni à classer la mise en œuvre à l'échelle nationale, mais plutôt à améliorer la mise en œuvre. Il a aussi été suggéré que les mécanismes de révision comprennent un moyen de recenser les besoins de renforcement des capacités dans les pays en développement et servent de matériel d'appui à cet égard. La Norvège estime également qu'une démarche régionale pourrait avoir un effet positif sur ces travaux et suggère que les équipes de révision soient formées de délégués choisis dans la région qui possèdent des connaissances de la diversité biologique et de la situation politique de la Partie en voie de révision.

Une synergie accrue avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement et les agences internationales

14. Le Canada est d'avis qu'encourager la synergie entre les conventions liées à la diversité biologique et autres organisations compétentes pourrait offrir un mécanisme pour aider les Parties à respecter leurs engagements et mettre en œuvre le Plan stratégique.

15. Constatant l'affaiblissement de la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement en raison d'une abondance d'obligations, du dédoublement de tâches, d'une coordination nationale ratée et de procédures de remise de rapports complexes et qui se chevauchent, la Finlande estime qu'il n'existe aucun mécanisme global qui rassemble les Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement dans le but de trouver des solutions communes. Elle a réclamé un mécanisme dirigé par les Parties pour améliorer la synergie entre les accords multilatéraux sur l'environnement liés à la diversité biologique, afin que la mise en œuvre à l'échelle nationale puisse se faire de manière plus cohérente et efficace. Elle estime qu'un tel mécanisme, mis en place par la onzième réunion de la Conférence des Parties, ferait avancer les travaux favorisant la synergie et mettrait au jour des solutions conjointes à des problèmes communs tels que la mise en œuvre du Plan stratégique, la révision et la préparation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, la remise des rapports nationaux, l'administration, le renforcement des capacités et l'interface science politique.

Une synergie accrue avec le secteur privé

16. Le Canada a fait référence à une synergie accrue avec le secteur privé. Attirant l'attention sur le peu de ressources nécessaires pour la concrétiser, le Canada se dit prêt à appuyer les mécanismes supplémentaires pour encourager l'engagement du secteur privé.

Une représentation sectorielle accrue aux ateliers de la Convention sur la diversité biologique déplacerait l'objectif vers le travail d'envergure nationale

17. La Norvège a reconnu que la présence d'un seul représentant de chacune des Parties, en général, aux ateliers régionaux de la Convention sur la diversité biologique sur les stratégies et plans d'action nationaux et la mise en œuvre du Plan stratégique pose un problème, car elle estime que la mise en œuvre à l'échelle nationale exige la participation de plusieurs secteurs. Elle a donc suggéré de mettre davantage l'accent sur la réalisation des travaux nationaux.

Des mécanismes supplémentaires pour renforcer les capacités et appuyer la mise en œuvre

18. Soulignant le peu de ressources requises à cet égard, le Canada a indiqué qu'il appuierait les ateliers supplémentaires sur le renforcement des capacités et les priorités de mise en œuvre.

19. La Norvège estime que la mise en œuvre fondée sur les connaissances doit représenter un objectif pour toutes les Parties. Elle a attiré l'attention sur les occasions qu'offre le développement du volet de renforcement des capacités de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour combler les lacunes de l'interface science politique aux échelles locale/nationale et régionale/mondiale. Tout en mentionnant certaines méthodes d'accroître ces occasions, par exemple la représentation cartographique et la priorisation des besoins propres aux pays et aux régions, parmi les interactions/la coopération entre la Plateforme et la Convention et les approches à favoriser à cet égard, elle a indiqué que la mise sur pied d'un réseau pour les projets virtuels en ligne et

les projets en temps réel fondé sur des partenariats relevant de la Plateforme pourrait aider à soutenir et à institutionnaliser les efforts pour renforcer les capacités.

Autres points de vue

20. Greenpeace et le Pew Environment Group ont souligné les travaux en cours au sein du Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà des limites de juridiction nationale, et plus particulièrement sur la mise sur pied d'un processus lié au cadre juridique pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les zones situées au-delà des limites de juridiction nationale, qui mettront au jour les lacunes et les moyens d'aller de l'avant, notamment par la mise en œuvre des instruments existants et le développement d'un accord multilatéral relevant de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

21. Greenpeace est d'avis que la Convention, grâce à son expertise en matière de diversité biologique, pourrait apporter une contribution importante au développement d'une telle entente multilatérale. Elle estime que la onzième réunion de la Conférence des Parties devrait exhorter l'Assemblée générale des Nations Unies à prendre des mesures en toute urgence afin de régler efficacement les questions entourant le cadre juridique pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique dans les zones situées au-delà des limites de juridiction nationale, par le développement d'une entente internationale. Le Pew Environment Group estime que la onzième réunion de la Conférence des Parties doit demander la tenue d'une conférence internationale en 2013 afin de développer cet accord international. Les deux organisations ont aussi suggéré, entre autres, que les trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique soient intégrés dans les conclusions du processus. Elles ont demandé que les négociations soient achevées avant décembre 2015.

III. QUESTIONS À EXAMINER

22. La Conférence des Parties pourrait souhaiter examiner les points de vue exprimés et résumés ci-dessus. De plus, la Conférence des Parties, dans son examen du besoin de mécanismes supplémentaires et leur développement éventuel pour permettre aux Parties de respecter leurs engagements aux termes de la Convention et de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, pourrait souhaiter tenir compte des différents projets de recommandation de la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et des recommandations de la quatrième réunion du Groupe de travail sur l'application de la Convention, dans lesquelles certains ou tous les points de vue exprimés sont déjà abordés, notamment :

- La recommandation 4/1 du Groupe de travail (Application du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et progrès accomplis en vue de la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique);
- La recommandation 4/6 du Groupe de travail (Coopération avec les autres conventions : les conventions liées à la diversité biologique et les conventions de Rio);
- La recommandation 4/7 du Groupe de travail (Engagement avec le monde des affaires)
- La recommandation XVI/1 de l'Organe subsidiaire (Méthodes et moyens d'améliorer l'efficacité de l'Organe subsidiaire et collaboration possible avec la Plateforme science politique sur les services écosystémiques de la diversité biologique).
